

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

**Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion
du Centre Nautique du Vexin**

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre à 10h30

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la salle du conseil municipal de la mairie de Chaumont-en-Vexin – 45 rue de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Membres votants : 13

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

ARVIN-BEROD, BLOUIN, DELON, FONDRILLE, GERNEZ, LAMARQUE (suppléante à la CCVT), LAROCHE, LE CHATTON, LUSSIER, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Messieurs :

BARREAU, DESMELIERS (pouvoir à Monsieur LE CHATTON), DUPUY, GIMENEZ MORIN (pouvoir à Monsieur GERNEZ).

Étaient absents Madame et Messieurs :

CORNU, DHOET, FRIGIOTTI, LELEU, MARIE, PINEL.

Monsieur Serge STEINMAYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 20240627_01

Objet : Autoriser le Président à signer avec le Département la convention précisant les modalités d'utilisation de la piscine couverte pour la pratique de l'enseignement de la natation, aux élèves des collèges de Chaumont en Vexin et sa participation financière.

Vu l'article L.214-4 du code de l'éducation, l'utilisation des piscines communales et intercommunales doit faire l'objet d'une convention entre la collectivité propriétaire et le département afin de participer aux frais de fonctionnement.

Vu la convention approuvée par décision V-02 du 25 Mars 2024 de la commission permanente du Conseil Départemental.

Le président propose de signer avec le Département la convention qui précise les modalités d'utilisation de la piscine couverte, mise à disposition par le SMCNV pour y pratiquer l'enseignement de la natation, aux élèves des collèges de Chaumont en Vexin, ainsi que la participation financière celui-ci.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur Bertrand GERNEZ, président du SMCNV, à signer la convention d'utilisation des piscines couvertes proposée par le Conseil Départemental.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin
Le 27 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Serge STEINMAYER

Le président
Bertrand GERNEZ

